Bulletin d'inscription

AVOCATS SANS FRONTIERES
France
Là où la défense n'a plus la parole

Nom : **Prénom :**
Profession:
Le cas échéant, Barreau de :
Adresse :
Code Postal : **Ville :**
Téléphone :

Bulletin complété à retourner à Avocats Sans Frontières France par courrier, accompagné du règlement au plus tard **10 jours** avant le début de la formation

Guide pratique

- L'inscription préalable est **obligatoire**.
- Aucune inscription n'est traitée **sans règlement**.
- La réception de votre facture vaut confirmation de votre inscription.
- Toute annulation doit **impérativement** être notifiée par fax ou par mail à ASF France 10 jours ouvrables avant la formation (sauf cas de force majeure à justifier) pour libérer la place pour des confrères mis sur liste d'attente et par courtoisie pour les intervenants.
- En cas d'annulation plus de 10 jours ouvrables avant la formation, le règlement perçu sera intégralement remboursé. A défaut, aucun remboursement ne sera accordé. En cas de force majeure, dont la nature sera appréciée par la Direction d'ASF France, l'association pourra conserver, selon la décision prise, 30% du montant total à titre de dédommagement.
- L'émargement des listes de présence est **obligatoire** et conditionne la délivrance des attestations. Celles-ci ne peuvent en aucun cas être délivrées sur simple déclaration de présence de votre part.
- Pour les avocats français, demandant une prise en charge de leurs frais par une OPCA (ex. FIFPL), les documents demandés par l'OPCA vous seront produits.
- Pour les stagiaires venant de l'étranger (hors Europe), il est **expressément** demandé d'effectuer la demande de visa le plus tôt possible pour, en cas de refus, libérer la place aux stagiaires en liste d'attente. Le refus de visa ne pourra être considéré comme un cas de force majeure.
- Les horaires des formations sont généralement : 9h-12h30 / 14h-17h30 (certaines formations s'achevant un samedi se termineront à 13h).
- Des recueils contenant les textes utilisés lors des formations vous seront distribués.
- N'oubliez pas d'amener un bloc note et un stylo.
- Nous demandons **expressément** aux participants de respecter les lieux dans lesquels se déroulent nos formations.

☐ Je joins à ce bulletin un chèque de ..... € à l'ordre d'ASF France.

☐ Je joins à ce bulletin la preuve de mon règlement (virement ou transfert d'argent).

Fait à le

Signature

Contact :
formations@avocatssansfrontieres-france.org - 05 34 31 17 83

Association Avocats Sans Frontières France, régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations / N°SIRET: 420 273 203 00042_N°APE: 9499 Z / N° déclaration d'activité: 73 31 05506 31